

**COMPTE RENDU COMMUNICABLE DE LA REUNION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU LUNDI 03 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 03 avril à 18 heures, le C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mireille MESTRES

Présents : Mireille MESTRES, Marie-José MARY, Julien DAMONTE, Yvette PÉRIOT, Béatrice DELAUNAY, Anne CAVAILLÉ, Marc CHARTREY, Marie SCHMIDT, Tony LEBLOND

Absents avec procuration : Yves PORTEIX qui donne procuration à Marie-José MARY

Karine GLAZIOU qui donne procuration à Yvette PÉRIOT

Elyane XENE qui donne procuration à Marie SCHMIDT

Absente excusée : Delphine COVILI,

Absents : Anne-Marie BRUNIE, Céline FIGUERAS, Marie ALEXANDRE, André VALADE

Mme Marie-José MARY a été élue secrétaire.

Mme MESTRES énonce l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu du CCAS du 13 février 2023.

Mme MESTRES fait lecture du compte rendu de la réunion du CCAS du 13/02/2023.

Deux demandes de corrections : M. LEBLOND signale une erreur sur son nom et précise qu'il manque un T1 et non un T2 pour le Foyer le Veinat. Mme PÉRIOT signale la présence d'un homme et non d'une femme réclamant de l'argent.

Après modifications apportées, le compte rendu est mis au vote.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte rendu du CCAS du 13/02/2023.

2) Compte administratif et compte de gestion 2022

Mme Mireille MESTRES expose le compte administratif et le compte de gestion. Mme Yvette PÉRIOT pose une question concernant la subvention du téléthon (imputation 65748). Mme la Présidente donne toutes les explications nécessaires.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, après avoir écouté les renseignements fournis par Mme MESTRES, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2022
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Budget primitif 2022

Madame MESTRES présente le budget primitif 2023.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Budget Primitif du CCAS, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à 17 878.82 €.

4) Questions diverses

Logements sociaux

- Demande de M. LEBLOND : un locataire du foyer actuellement hospitalisé demande un logement T2 afin d'être autonome.
- Mme MESTRES informe que l'attribution d'un logement HLM résidence des vignes.
- Mme MESTRES rend compte de la visite des logements sociaux au lotissement « le Balcon des Albères » : les logements sont très bien faits, il n'y a qu'un T2.
- Les logements sociaux prévus au lotissement « Les Aires » sont en cours de construction.

Suivi des personnes en difficultés

- La prochaine réunion est fixée le 12 Juin 2023 à 18h00.

Séance levée à 18h00

Affiché le 17 Avril 2023

La Vice-Présidente

Mireille MESTRES



La Secrétaire

Marie-José MARY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Mary".